



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 12 décembre 2011 à 19h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 11/2011 relatif au budget 2012,
- ouï le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

**D'accepter le budget 2012 tel que présenté qui se traduit par un
Excédent final de charges de CHF 561'347.-
Après prise en compte des amortissements et attributions obligatoires de
CHF 292'100.-**

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil Communal
du 12 décembre 2011.

Le Président


Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire


Isabelle Vouillamoz